

Conseil Local du Handicap, commission « Accès au service public »
Marche exploratoire de la Mairie, 8 novembre 2017

La commission « Accès au service public » s'est réunie le mercredi 8 novembre pour une marche exploratoire de la mairie. Cette marche était organisée afin de réunir les préconisations des membres de la commission en matière d'accessibilité de la mairie, pour que ces préconisations puissent être prises en compte dans le cadre du schéma directeur qui prévoit des travaux de réaménagement à la mairie.

Cette marche a été l'occasion de relever les problèmes liés à l'accessibilité de la mairie, et de proposer des solutions.

1. Accéder à la mairie

L'accès à la mairie pourrait être facilité. Il se fait par deux entrées, l'entrée principale, place du panthéon, et l'entrée de plain-pied, rue Clotaire.

- L'entrée principale.

Cette entrée n'est que peu modifiable, car la façade du bâtiment est classée. Il est donc impossible d'installer une rampe par exemple. En revanche, certains points pourraient être corrigés. Les participants à la marche ont suggéré que la main courante de l'escalier soit prolongée, que la première et la dernière contremarche soient contrastées, et que l'on installe une bande d'éveil en haut de l'escalier. La signalétique devrait également être revue, et il conviendrait d'indiquer beaucoup plus clairement l'entrée de plain-pied accessible aux personnes à mobilité réduite.

- Entrée de plain-pied, rue Clotaire

Cette entrée est munie d'un interphone et d'une caméra, permettant de signaler la présence de personnes souhaitant entrer dans la mairie. Il a été suggéré que l'interphone soit déplacé sur la façade et déporté vers le bas afin de s'assurer qu'il est bien accessible aux personnes à mobilité réduite.

2. La cour

Deux choses ont été évoquées concernant la cour. Premièrement, il pourrait être judicieux d'envisager un revêtement lisse pour l'intérieur de la cour, au lieu des pavés qui existent actuellement. Ensuite, il apparaît nécessaire d'automatiser les portes dans la cour, car elles sont actuellement lourdes, et difficile, voire impossible à manœuvrer tant pour les personnes à mobilité réduite seules, que pour les personnes équipées de poussettes par exemple. Il conviendrait de prévoir, pour les portes vitrées, de la vitrophanie, à savoir deux bandes contrastées, au recto et au verso de chaque porte, à 1,10 m et 1,60 m de hauteur, afin de signaler la présence de vitres.

3. L'escalier C et les ascenseurs

L'escalier C permet d'accéder aux principaux services de la mairie, aussi, il est important qu'il soit aussi accessible que possible. Au rez-de-chaussée, la main courante devrait se poursuivre jusqu'à la première marche. Il a été remarqué que l'ajout d'une seconde main-courante, contre le mur, pourrait être judicieux. Les premières et dernières contremarches devraient être contrastées, et il serait nécessaire que chaque palier soit équipé d'une bande d'éveil signalant l'escalier.

La mairie est équipée de trois ascenseurs, parmi lesquels un seul, pour le moment, est accessible. Le travail exploratoire mené par la commission a permis de relever les points importants pour un ascenseur accessible. Dans l'ascenseur, les chiffres devraient être contrastés et situés à côté des boutons, et il est également recommandé d'utiliser du braille. Un signal sonore pourrait indiquer l'ouverture et la fermeture des portes, ainsi que l'étage. En face de l'ascenseur, à chaque étage, le chiffre indiquant l'étage devrait être affiché de façon bien visible. Les portes de l'ascenseur devraient être en verre, avec de la vitrophanie.

4. Le deuxième étage.

Cette marche exploratoire de la mairie s'est terminée par l'étude du couloir du deuxième étage, de l'escalier C au palier de l'escalier d'honneur. Quatre points importants ont pu être soulevés.

Dans ce couloir, comme dans le hall de la mairie, le sol peut poser problème car le revêtement utilisé brille. Il serait nécessaire de le remplacer par un sol qui ne renvoie pas la lumière et de faire attention à l'éclairage employé.

Les portes vitrées donnant sur le palier de l'escalier d'honneur peuvent poser problème : il y manque de la vitrophanie pour les signaler, et leur bord saillant peut être dangereux lorsqu'elles sont ouvertes. On pourrait envisager de placer des bancs ou des pots de fleurs près de ses bords saillants pour écarter tout risque d'accident par collision, ou alors d'enlever ces portes pour faciliter la circulation.

L'escalier d'honneur n'est que difficilement modifiable, cependant, il pourrait être judicieux de prévoir, en haut de l'escalier, une bande d'éveil discrète qui pourrait s'intégrer dans le décor. Il pourrait s'agir de clous dorés par exemple.

Dans toute la mairie, il est conseillé de mettre en place une signalétique homogène, en gros caractères contrastés. L'ajout d'une bande de guidage au sol pourrait faciliter encore davantage l'orientation à l'intérieur de la mairie.